

Enquêtes publiques RD 30/RD 190 avec pont d'Achères du 2 au 31 janvier 2012 Avec l'ADAPAVE, ADIV-Environnement, AndréSy Qualité Pour Tous, Berges en dérive, C.O.P.R.A. 184, Non au Pont d'Achères et Pissefontaine-Environnement: *"Faisons un vœu"*

La Préfecture des Yvelines organise pour le compte du Conseil Général 3 enquêtes publiques conjointes du 2 au 31 janvier 2012 sur « *la réalisation du projet d'aménagement de la liaison départementale entre la route départementale 30 (RD 30) et la route départementale 190 (RD 190) avec la création d'un franchissement de la Seine (Pont à Achères) sur le territoire des communes d'Achères, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, Poissy et Triel sur Seine* ». Les dossiers d'enquêtes et registres destinés à recevoir les observations sont disponibles pendant la période prévue dans les mairies concernées aux heures d'ouverture. Le commissaire enquêteur tient également 8 permanences.

Une fausse bonne idée

La création d'un nouveau pont à Achères (en plus des ponts de Triel et Poissy) peut sembler une bonne idée pour désengorger notre territoire

- les habitants doivent franchir la Seine quotidiennement **pour se rendre à leur travail** et notamment pour rejoindre les modes de transport collectif (RER, SNCF)

- les embouteillages actuels vont se multiplier **avec les projets d'urbanisation conséquents** (Centralité de Carrières sous Poissy en particulier...).

Mais ces déplacements locaux seront « **noyés** » **dans des flux nationaux ou internationaux de transport de marchandises** : car après avoir mis en avant les échanges entre Cergy et Saint Quentin en Yvelines, puis la desserte du site Peugeot de Poissy, l'Etat justifie désormais le prolongement de l'A 104 entre Méry sur Oise et Orgeval **par la création du « port Seine Métropole » (le port multimodal d'Achères); mais sans s'engager à prolonger au-delà d'Achères dans un premier temps.**

L'Etat ne prend donc pas de décision claire sur l'A 104, contrairement au Conseil Général des Yvelines qui avance son dossier sur le raccordement des RD 30 et RD 190.

Mais la démarche est **incohérente** : à quoi sert-il de juxtaposer entre Achères et Carrières sous Poissy **sur l'île de la Dérivation un pont départemental et un passage d'autoroute en sous fluvial**? Des coûts multipliés pour **quels flux précis (conjointes ou distincts) de circulation?**

Un authentique danger

L'Etat prévoit actuellement de limiter le prolongement de l'A 104 **au port Seine Métropole d'Achères**. Le trafic routier vers le sud va donc inexorablement utiliser les voies départementales pour rejoindre d'autres voies rapides. **Le piège se referme : à partir du pont d'Achères, continuité entre les RD 30 et RD 190 puis avec le RD 154 après le pont de Triel avant de rejoindre l'A 13 déjà saturée.**

Un trafic autoroutier sur des voies départementales!!

Tous les territoires à proximité (île de la Dérivation, habitants de la Boucle, riverains de la RD 154 de Vernouillet, Verneuil et Chapet...) vont **devoir supporter des bouchons permanents et subir directement les pollutions nuisibles pour la santé** (air, bruit, cultures...).

Un dossier « ni fait, ni à faire »

Le « **saucissonnage** » des dossiers soumis à des enquêtes publiques successives n'autorise pas à faire n'importe quoi.

Certains élus « en perdent leur latin » entre le « oui », le « oui mais », le « non si ». La seule position commune des élus est « **oui chez les autres** ».

Les enquêtes publiques démarrent **dans un brouillard absolu**. Elles sont souvent vécues par les personnes qui remplissent les registres comme des « **chambres d'enregistrement** » de décisions déjà prises : **une consultation purement formelle.**

Quand un dossier « n'est ni fait, ni à faire », **on a le courage de le retirer pour le reprendre dans de meilleures conditions** : cela crédibilise la démarche et facilite l'acceptation des décisions.

Si les enquêtes se déroulent selon le calendrier prévu, les registres seront remplis fin janvier 2012 d'inquiétudes et d'avis négatifs dont le Conseil Général ne tiendra aucun compte.

Alors ensemble, faisons un vœu :
que l'intelligence l'emporte sur la précipitation injustifiée.

**Réunion publique à Carrières sous Poissy le 20 janvier à 20h30
à l'espace Saint Louis, 152 rue des Ecoles.**